



CONSEIL GÉNÉRAL Haute-Loire

Education, jeunesse et sports

Chaque jour, avec vous.



p.1
L'Europe
en Haute-Loire

p.2/3
Les droits
fondamentaux
dans l'Union
Européenne

p.4
Interview
Anne Houtman
Chef de la Représentation
en France de la Commission
européenne

n° 14 • décembre 2010

newsletter

la lettre du Centre d'Information Europe Direct de Haute-Loire

Dernier volet du projet " You are the King ! "

Du 26 au 30 septembre dernier, six jeunes de la Commission Europe et Relations Internationales du Conseil Général des Jeunes de la Haute-Loire se sont rendus en Estonie dans le cadre du projet " You are the King ". Cet échange, co-financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme Européen Jeunesse en Action, réunit des jeunes de France, de Hongrie et d'Estonie autour de la vie démocratique locale.

Ce séjour constituait le troisième et dernier volet du projet " You are the King ! ". Le but des jeunes Européens était de réaliser une synthèse des différents systèmes d'implication dans la vie démocratique locale des jeunes : l'élection du jeune maire de Kaposvar en Hongrie, des Conseillers Généraux Jeunes en France et du Conseil Municipal des Jeunes de Tsirguliina en Estonie. Le dernier jour de leur séjour en Estonie, les jeunes ont pu établir des recommandations et préconisations pour l'implication des jeunes dans la vie démocratique locale dans les trois pays.

Pendant leur séjour en Estonie, les jeunes Français ont également pu visiter le Parlement estonien, où ils ont rencon-

tré un jeune député qui leur a rappelé l'importance de la participation active des jeunes dans le processus démocratique. La langue de travail des jeunes Européens fut l'anglais. Les Conseillers Généraux Jeunes sont rentrés en France pleins de souvenirs européens et de projets pour l'avenir. Ils auront notamment pour tâche de partager leur expérience avec un maximum de collégiens de la Haute-Loire, et d'apporter leur expertise en matière de démocratie européenne pour les futurs Conseillers Généraux Jeunes du Département.



Projets européens dans les collèges

Le mardi 23 novembre s'est tenu le jury des " Projets européens dans les collèges " pour l'année scolaire 2010 - 2011. Ce dispositif vise à soutenir les collèges ayant des partenariats avec d'autres établissements scolaires en Europe. Cette année, le thème retenu par le jury (composé de représentants de l'enseignement public et privé et présidé par Robert Flauraud, Conseiller Général du canton de la Chaise-Dieu) était : " Les fêtes en Europe, vecteur de lien social entre les peuples : leur création, leurs évolutions ". Huit projets ont été présentés au jury par sept collèges et réseaux de collèges. Rappelons que depuis la création de ce dispositif en 2002, le Conseil Général a soutenu 61 projets, représentant près de 2000 collégiens et 65 000 € d'aides.

Les droits fondamentaux dans l'Union européenne

D'une communauté économique à une Union de droits...

Au départ économique, la construction européenne s'est peu à peu intéressée aux droits des citoyens : droits civiques, économiques, sociaux et politiques. Ceux-ci ont fait l'objet de plusieurs traités et déclarations repris en 2000 dans un texte à l'importance majeure : la Charte des droits fondamentaux.



Pendant longtemps, la Cour de Justice des Communautés européennes, quand elle était confrontée à des questions de droits civils, sociaux ou politiques soulevées par les citoyens, se référait à la Convention européenne des Droits de l'Homme (voir encadré), faute de texte communautaire. Dès 1992 et le Traité de Maastricht, on voit pourtant apparaître la notion de citoyenneté européenne, étayée cinq ans plus tard par le Traité d'Amsterdam. Ce traité va d'ailleurs plus loin car il impose le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit aux Etats candidats à l'adhésion. Le Traité d'Amsterdam prévoit également une procédure de suspension des droits en cas de violation "grave et persistante" des droits fondamentaux par un Etat membre.

Mais c'est au sommet de Cologne (juin 1999) que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Europe des Quinze donnent le coup d'envoi à la Convention chargée de rédiger un projet de charte. Cette Convention, composée de 62 membres désignés par les Etats membres, les Parlements nationaux, le Parlement européen et la Commission européenne, a largement consulté la société civile, le Médiateur européen, le Comité économique et social européen, le Comité des Régions... et a été soutenue par la Cour de Justice et le Conseil de l'Europe pour aboutir à la rédaction de la Charte des droits fondamentaux.

Ce projet de Charte est soumis au Conseil, Parlement et à la Commission européenne. Le 7 décembre 2000, à Nice, les trois institutions proclament la Charte des droits fondamentaux. Le 12 décembre 2007, la version définitive de la Charte des droits fondamentaux est signée et proclamée par les Présidents des trois institutions européennes. Le 1^{er} décembre 2009, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne (voir notre lettre d'information n°11), la Charte des droits fondamentaux acquiert une force juridique contraignante pour la quasi-totalité des Etats membres de l'UE*.

Trois types de droits répartis dans six chapitres

Le préambule de la Charte des droits fondamentaux stipule : " L'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité ; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'Etat de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant le principe de liberté, de sécurité et de justice. "

Ainsi, trois types de droits sont défendus par la Charte : les droits civils (droits de l'homme et procédures juridiques), les droits politiques (notamment en termes d'éligibilité et de droits de vote) et les droits économiques et sociaux (pour les travailleurs).

Ces trois types de droits font l'objet de six chapitres :

1. Dignité : droit à la vie, à l'intégrité des personnes, interdiction de la torture, de l'esclavage et du travail forcé...
2. Liberté : droits à la liberté et à la sûreté, respect de la vie privée et familiale, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'expression, droit à l'éducation, droit d'asile...
3. Egalité : non-discrimination et égalité des chances ;
4. Solidarité : protection en cas de licenciement injustifié, interdiction du travail des enfants, sécurité et aides sociales, protection de la santé, de l'environnement...
5. Citoyenneté : droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen, droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales, liberté de circulation et de séjour...
6. Justice : droit à un recours effectif et à un tribunal impartial, présomption d'innocence, principes de la légalité et de la proportionnalité des peines...

Le septième chapitre contient les dispositions générales de la Charte des droits fondamentaux.

* à l'exception du Royaume-Uni, de la Pologne et de la République tchèque.

Un outil juridique à la disposition des citoyens

Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la Charte, qui jusqu'à présent était un accord politique interinstitutionnel, devient un outil à la disposition des citoyens de l'UE, qui peuvent y avoir recours en cas de manquement d'un des Etats membres.



L'Agence des droits fondamentaux

L'Agence des droits fondamentaux, ancien Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, est une agence indépendante créée à Vienne en 2007 par le Conseil européen. Elle a pour but de protéger et promouvoir les droits des citoyens européens. Pour ce faire, elle recueille des informations et des données, formule des conseils à l'intention de l'UE et de ses Etats membres et sensibilise davantage le public aux droits fondamentaux. Elle joue un rôle majeur dans des domaines d'action tels que la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance.

European Union Agency for
Fundamental Rights (FRA)
Schwarzenbergplatz 11
1040 Vienne
Autriche
<http://fra.europa.eu>



La Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)

Signée à Rome le 4 novembre 1950, la Convention européenne des Droits de l'Homme est une référence de la jurisprudence européenne en matière de droits de l'Homme. C'est une convention internationale qui a pour but de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales en permettant un contrôle judiciaire du respect de ces droits individuels. Elle se réfère à la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 et a été ratifiée par 47 Etats. Grâce à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, l'Union européenne va pouvoir ratifier et adhérer à la Convention européenne des Droits de l'Homme.





Licenciée en Sciences Mathématiques de l'Université Catholique de Louvain, Madame Anne HOUTMAN a obtenu un Ph.D. en statistiques à l'université de Princeton (USA). Membre, puis Chef de Cabinet adjoint du Président de la Commission européenne Romano Prodi de septembre 1999 à novembre 2004, elle occupe ensuite différents postes au sein de la Commission, notamment ceux de Directeur de l' "Elaboration des politiques horizontales " à la DG Marché Intérieur et Services, puis de Directeur des Affaires Générales à la DG Energie. Madame HOUTMAN est Chef de la Représentation en France de la Commission européenne depuis le 1^{er} septembre 2010.

ED43 : La Stratégie Europe 2020, la construction d'un espace de liberté, de justice et de sécurité, la modernisation du budget de l'UE figurent parmi les priorités de la Commission pour 2011. Sur quels axes se concentrera la Représentation dans sa communication ?

La Stratégie Europe 2020 est une priorité. Elle a pour objectif une sortie de crise réussie en bâtissant un nouveau modèle économique fondé sur la connaissance, respectueux de l'environnement et assurant la cohésion sociale. Les notions de citoyenneté, de justice et de protection des droits sont également au cœur de notre communication. La Charte des droits fondamentaux, l'initiative citoyenne européenne doivent également être mieux connues et utilisées par les citoyens français et européens.

2. Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la Charte des droits fondamentaux a acquis une force juridique contraignante dans la plupart des Etats-membres. Quelles sont les conséquences concrètes pour les citoyens ?

Plus qu'une garantie supplémentaire, plus qu'une protection, la Charte et sa force contraignante forgent un nouvel environnement plus juste, plus équitable, pour tous les justiciables européens. Cette force juridique contraignante permet à tous d'opposer le respect des droits fondamentaux de dignité, de liberté, de justice, et de conduire des actions en justice sur ces fondements en cas de violation des droits mentionnés dans la Charte.

3. Vous venez de prendre la tête de la Représentation en France de la Commission européenne. Comment la Représentation peut-elle combler le déficit de communication souvent pointé du doigt par les citoyens envers les institutions européennes ?

La Représentation en France effectue un travail de terrain, d'écoute. L'Europe se construit pour et par les citoyens et la Commission travaille dans ce sens. Le maillage et le développement du réseau Europe direct favorisent cette communication de proximité. Plusieurs services, développés par la Commission européenne, ouvrent la voie du dialogue : je ne citerai que le centre de contact téléphonique gratuit (08 00 67 89 10 11), le réseau de centres de documentation européenne (CDE) destiné au monde académique et, bien évidemment, le réseau de Centres d'Information Europe Direct (CIED) complété par le réseau de conférenciers Team Europe. Les CIED constituent un outil crucial dans notre volonté d'informer le grand public dans les meilleures conditions possibles. J'aimerais souligner le dynamisme du CIED du Puy-en-Velay qui est à tout point de vue performant et intégrateur dans le réseau et qui a la chance de bénéficier d'un vrai soutien du Conseil Général. La Haute-Loire est d'ailleurs une terre farouchement européenne. La nomination récente, le 14 novembre, de Laurent Wauquiez, au poste de ministre délégué aux affaires européennes en atteste. La Représentation a une mission d'écoute et de pédagogie essentielle car l'Europe joue un rôle de plus en plus important dans le quotidien des citoyens.

Laurent Wauquiez, nouveau Ministre délégué aux Affaires européennes

Depuis le 14 novembre, Laurent Wauquiez, maire du Puy-en-Velay, est Ministre délégué aux Affaires européennes. L'élu de Haute-Loire souhaite développer une Europe de proximité, et contribuera à rendre l'action européenne plus visible dans notre département. Europe Direct Haute-Loire lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions !

interview



A partir de 2011, retrouvez les informations sur l'Europe en Haute-Loire sur notre site www.cg43.fr

et sur notre groupe facebook - Europe Direct Haute-Loire -